

DEPARTEMENT DU CHER
MAIRIE de VALLENAY (Cher)

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL n°24-2026
du 19 mai 2026

Portant réglementation de la circulation et du stationnement sur la rue de la Source

Le maire de la commune de Vallenay,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment son article R.225,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation, livre I, huitième partie du 6 novembre 1992,

Considérant les travaux de pose de caniveau, qui auront lieu du 01 au 12 juin 2026 inclus, sur la rue de la Source par la SARL BORDAT,

Considérant qu'en raison des travaux de pose de caniveau CC1, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation et le stationnement sur la rue de la Source,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : La rue de la Source sera fermée. Le stationnement et la circulation seront interdits du 01 au 12 juin 2026 inclus.

Article 2 : Les restrictions temporaires de circulation seront portées à la connaissance des usagers de la route, conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 (livre I, huitième partie).

Cette signalisation sera mise en place par les soins de la SARL BORDAT.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 5 : La brigade de gendarmerie de Châteauneuf sur Cher, Madame le Maire de Vallenay, la SARL BORDAT, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vallenay,
Le 19 mai 2026

Le Maire,
Marina DUPUY

